

DECRET N°75-115 du 16 mai 1975

portant affectation de Magistrats -

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
 - VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
 - VU le Décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
 - VU la Loi n° 65-5 du 20 Avril 1965, portant Statut de la Magistrature Dahoméenne et les textes modificatifs subséquents ;
 - VU le Décret n° 73-233 du 30 Juillet 1973, portant nomination de Madame AGBAIRIN Victoire, en qualité de Conseiller par intérim à la Cour d'Appel de Cotonou ;
 - VU l'Arrêté n° 53/MFPT-CAB du 3 Octobre 1974, portant nomination de Monsieur Louis Assogba TEVOEDJRE, en qualité de Directeur de Cabinet du Ministre de la Fonction Publique et du Travail ;
 - VU le Message téléphoné n° 563/MPSCAE/CAB du 14 Avril 1975 de Monsieur le Ministre chargé du Plan, de la Statistique et de la Coordination des Aides Extérieures, remettant Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN, Magistrat, à la disposition du Ministre de la Justice et de la Législation ;
 - VU l'Arrêté n° 67/MJL-231 du 6 Août 1974, portant nomination de Monsieur Moucharafou GBADAMASSI, en qualité de Juge au Tribunal de première instance de Cotonou ;
 - SUR Proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;
- Après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa séance du 22 Avril 1975 ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Sont abrogés :

- 1°- l'Arrêté n° 53/MFPT-CAB du 3 Octobre 1974 de Monsieur le Ministre de la Fonction Publique et du Travail ;

.../...

- 2°- le Décret n° 73-233 du 30 Juillet 1973, en ce qui concerne Madame AGBANRIN Victoire ;
- 3°- l'Arrêté n° 67/MJL-231 du 6 Août 1974, en ce qui concerne Monsieur Moucharafou GBADAMASSI.

ARTICLE 2.- Monsieur Louis Assogba TEVOEDJRE, Magistrat de 3ème grade 7ème échelon, est nommé Conseiller par intérim à la Cour d'Appel de Cotonou ;

ARTICLE 3.- Monsieur Joseph Hounwanou GNOMLONFOUN, Magistrat de 3ème grade 6ème échelon, est nommé Vice Président du Tribunal de première instance de Cotonou.

ARTICLE 4.- Madame AGBANRIN Victoire, Magistrat de 3ème grade 5ème échelon est nommé juge au Tribunal de première instance de Cotonou et plus spécialement chargée du 2ème Cabinet d'Instruction.

ARTICLE 5.- Monsieur Moucharafou GBADAMASSI, Magistrat de 3ème grade 4ème échelon, est nommé Substitut Général par intérim près la Cour d'Appel de Cotonou.

ARTICLE 6.- Le présent décret sera publié partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 16 mai 1975

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KERÉKOU

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation,

Le Ministre des Finances,

Lieutenant-Colonel B. OHOUENS

Intendant Militaire de 3ème Classe
Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 - CS 6 - MJL 30 - Ministères 14 -
SGG 6 - IAA 2 - DCCT-IGF-CMI-DB-CF-DC-Gde.Chanc 10 -
Solde 1 - Trésor 1 - DI 8 - CSM 2 - DEP-DGAJL-Dtion-
Stat. 4 - Intéressés 4 - JORD 1.- DGM 13 SPD 2 CMR 4